

PROVINCE DE QUÉBEC40^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 24 AVRIL 2013

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 24 avril 2013

Aujourd'hui, à seize heures trente-huit minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

- n^o 13 Loi modifiant la Loi électorale concernant le vote des étudiants dans les locaux des centres de formation professionnelle et des établissements d'enseignement postsecondaire (*titre modifié*)

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.